

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6686>



Compte-rendu du CASD du 18 mars sur l'évolution des postes et compléments de service en collège.



ents - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -
Publication date: mardi 19 mars 2024

CTSD

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le CASD 58 s'est réuni ce lundi 18 mars pour étudier l'évolution des postes en collège, et les compléments de service pour la rentrée 2024.

Présents à l'instance :

FSU : 5 sièges - 6 présents, UNSA : 4 sièges - 2 présents, SGEN-CFDT : 1 siège - 1 présent.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration de la FSU (SNES, SNEP, ...)

Suite à notre déclaration liminaire (voir ci-dessus), pour justifier les groupes de niveau, Mme la DASEN a laissé entendre que sous couvert du principe de réalité face aux constats dans L'Education Nationale, le statut quo n'était pas tenable et qu'il fallait bien tenter quelque chose devant les résultats de PISA. Cette vision univoque fait fi des résultats de la recherche et aussi des contre propositions suggérées par la FSU au dernier Conseil Supérieur de l'Education (CSE). Cela montre bien le fonctionnement du gouvernement qui impose encore une fois sa vision des choses sans tenir compte du dialogue social, et inconscient, par manque de pragmatisme, des conséquences multiples (emplois du temps, ressources humaines et horaires, lisibilité et efficacité du programme pour les élèves...).

Lors de cette instance la DASEN est revenue sur les demandes formulées par les organisations syndicales lors du groupe de travail préparatoire. Elle a acté :

- l'annulation de la suppression du poste prévue en technologie au collège C. Tillier de Cosne sur Loire.
- la création d'un poste d'EPS au collège de Saint Amand en Puisaye.
- la création d'un poste de mathématiques au collège Les Courlis de Nevers.

Par ailleurs, elle a décidé de supprimer un poste d'EPS au collège C. Tillier de Cosne sur Loire.

Elle a confirmé quelques changements dans les compléments de service donnés, que le SNES-FSU avait portés.

Lors de cette séance, le SNES-FSU a mentionné d'autres demandes de modifications de compléments de service donnés. Mme la DASEN a accepté deux nouveaux changements après avoir entendu les arguments du SNES-FSU.

Le SNES-FSU a évoqué le sort particulier qui est fait aux Lettres Classiques où le maintien et la création des postes ne s'étudient pas en cumulant les heures de Latin et les heures de français, et alors que les collègues de Lettres Classiques enseignent le plus souvent une majorité d'heures de Lettres Modernes. Cela joue contre le maintien ou la création des postes dans cette matière.

A l'initiative du SNES-FSU, Mme la DASEN a décidé, après étude des possibilités qui apparaissaient en s'autorisant le cumul des heures de Latin et de français, de créer un poste de Lettres Classiques à Moulins-Engilbert et d'annuler la suppression du poste de Lettres Classiques à Dornes.

Au final, avant le groupe de travail préparatoire, le projet de l'administration prévoyait 10 créations de postes et 10 suppressions de poste. A l'issue du CASD, le projet prévoit 13 créations et 9 suppressions. Encore une fois, quand l'administration écoute et respecte nos revendications raisonnables et raisonnées, chaque partie y trouve son compte. Le gouvernement ferait bien de s'en inspirer, en tenant compte par exemple des décisions consultatives votées en majorité par les organisations syndicales (sauf le Medef) au dernier CSE.

Le SNES-FSU s'est abstenu sur l'ensemble de ses mesures, en expliquant que si les échanges avaient permis un dialogue utile aux collègues et des avancées par rapport au projet initial, il demeure que ce projet contient les

Compte-rendu du CASD du 18 mars sur l'évolution des postes et compléments de service en collège.

conséquences inacceptables des réformes en cours. Le projet a donc été unanimement voté en abstention.